

cause ne disposent pas d'un service de transport aérien suffisant.

J'exhorte le ministère des Transports à enquêter sur ce problème sans tarder. Je suppose que les municipalités auront l'occasion d'exprimer leurs vues sur cette très importante question du transport aérien.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, d'après le ministre des Transports, la Commission canadienne des transports a publié avis de la demande des Lignes aériennes de la Colombie-Britannique en vue d'exploiter les services locaux sur le trajet sud

des Lignes aériennes du Pacific-Canadien. Les municipalités en ont donc été averties et auraient pu présenter des instances auprès de la Commission aux fins d'étude. Le ministre des Transports est en train d'enquêter de nouveau sur les faits signalés par le député, et il fera connaître ses constatations plus tard.

M. l'Orateur: La motion d'ajournement de la Chambre est maintenant censée avoir été adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain après-midi à deux heures.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 20 du soir.)